

2032

beaumont



10901

LE
CRÉDIT MOBILE

OU
LA RICHESSE PAR LE TRAVAIL

ET
L'EXTINCTION DES EMPRUNTS & DES IMPOTS

Par C. MÈNÉCIER père

Ancien Banquier à Marseille (Bouches-du-Rhône)

Les idées gouvernent le monde
BOISTE.

Prix : 2 Francs.



MARSEILLE

PRIMERIE GÉNÉRALE J. DOUCET
1, rue Chevalier-Rose, 1

1877

10901.
BIBLIOTHECA
MINISTERO FINANZE

LE
CRÉDIT MOBILE

OU

LA RICHESSE PAR LE TRAVAIL

ET

L'EXTINCTION DES EMPRUNTS & DES IMPOTS

Par MÉNÉCIER père

ANCIEN BANQUIER A MARSEILLE (B.-du-R.)



MARSEILLE

IMPRIMERIE GÉNÉRALE J. DOUCET

1, rue Chevalier-Rose, 1

—
1877

A titre d'hommage sincère
Offert, avec profond respect,
----- à son Excellence

Monsieur le Ministre
des Finances du Royaume
d'Italie

par l'Auteur, son très dévoué
et très humble serviteur:

Méniciotti
père

Ancien Banquier à Marseille. (France).

Le 15 septembre 1877.

LE CRÉDIT MOBILE

OU

LA RICHESSE PAR LE TRAVAIL

ET

L'Extinction des Emprunts et des Impôts

Les idées gouvernent
le monde.

F. BACON.

L'industrie s'épuise dans une lutte continuelle et inégale contre les impôts.

Le Commerce agonise, le Crédit l'ayant fuit.

Les grands travaux sont enrayés par les exigences du capital.

Les emprunts deviennent de plus en plus une nécessité fatale.

La Dette publique, loin de diminuer, augmente avec une constance effrayante.

.....
.....

Ce tableau bien triste, mais très-exact cependant de la situation économique *actuelle* de tous les peuples, dans les cinq parties du monde, pourrait du jour au

lendemain, être amélioré si l'on considérait que toutes ces imperfections naissent de la routine, et si, rompant avec cette vieille idole, on acceptait notre système financier, — LE CRÉDIT-MOBILE — dont nous allons développer les riches et bienfaisantes combinaisons.

En économie politique comme dans toute science, on n'arrive à des conquêtes nouvelles que par l'étude et l'observation. Aussi ne devons-nous qu'à l'opiniâtreté de nos recherches d'être parvenu à découvrir la solution *pratique* de ce grand problème :

la richesse par le travail,

Solution que des esprits élevés ont souvent rêvé sans en trouver le mécanisme; que d'autres, moins confiants dans l'avenir, ont traités d'utopie, de songe creux, de folie même.

N'importe ces divergences, puisque l'on ne saurait nous contester que *tous* les systèmes financiers pronés et surtout employés jusqu'ici, ne protègent nullement le travail. Leurs procédés toujours identiques ne reposent que sur des risques incessants, ne pouvant, en conséquence donner que des résultats incertains, bons ou mauvais, mais constamment imprévus.

En étudiant les opérations de ces divers systèmes qui ne sont toutes que l'exploitation de l'homme par son semblable, nous nous sommes souvent posé les questions suivantes :

Pourquoi n'existe-t-il encore qu'un seul mode de

—

crédit ? Soit, celui dont jouit exclusivement la personne qui représente une garantie matérielle et que l'on refuse obstinément à quiconque n'offre qu'une responsabilité morale. Ce crédit tout en paraissant donner une plus grande faveur aux affaires, a quand même son côté aléatoire, il n'est d'ailleurs praticable qu'entre gens qui possèdent. C'est donc une *aristocratie de crédit* dont un bon système financier doit obligatoirement faire justice.

Pourquoi un Gouvernement est-il emprunteur au lieu d'être prêteur ?

Pourquoi en temps de calme et d'une manière constante, ne peut-on chercher à conjurer les événements désastreux qui viennent ensuite nous atteindre inopinément ?

N'y a-t-il pas là autant de réformes à effectuer, autant de devoirs impérieux à remplir ? Et si l'on reste sans cesse dans l'inaction, il faut admettre que l'on ne connaît rien pour sortir de ce vrai dédale. On pêche alors par ignorance, ce qui n'est déjà pas excusable ; ou c'est que l'on affectionne la routine avec ses moyens imparfaits et ruineux, dès lors le mal est pire et nous ne trouvons pas d'expressions pour stygmatiser une telle conduite.

La solution que nous proposons avec L'INSTITUTION DU CRÉDIT MOBILE a sur toutes les autres combinaisons les immenses avantages :

1° De ne présenter aucunes chances aléatoires.

2° De rémunérer constamment le travail.

3° De donner des bénéfices importants, même en contractant des opérations à titre *gratuit*.

4° De faire cesser ce spectacle très navrant des gouvernements toujours emprunteurs, au lieu d'être prêteurs, ce qui serait infiniment plus moral et plus naturel.

5° De fournir les moyens nécessaires pour parer à toutes les calamités, qu'elles qu'en soient la nature et l'importance.

6° De donner du travail à *tous* et généraliser ainsi le bien-être, étendre la fortune publique.....

Tel est très rapidement l'exposé des engagements que le Crédit mobile peut remplir.

Nous allons maintenant examiner avec quelques détails sa conception et ses applications pratiques.

Qu'est-ce que le Crédit Mobile

Le *Crédit mobile* est un système financier, complètement nouveau, reposant sur l'émission d'une variété inconnue jusqu'ici du billet à ordre, stipulant certaines conditions qui doivent être exécutées par une *série* d'adhérents, préalablement déterminée.

Description du billet.

Notre billet est de fr. : 10, *ne varietur*.

Son émission a lieu *sans* ou *avec* renouvellement, ce qui établit *deux types* de billet.

Conditions particulières du billet

1^{er} type, billet unique ou sans renouvellement.

Ce billet est émis avec un escompte invariable de cinq pour cent.

Il doit recueillir cinq endosseurs, lesquels versent de l'un à l'autre 0, 20 centimes qui, réunis en main du

5° endosseur forment *un franc*, que ce dernier donne à la caisse, contre le montant en argent du billet.

Toutefois, il est facultatif à tout endosseur de devancer l'encaissement du billet, s'il verse immédiatement à la caisse les *un fr.* que les cinq endos auraient produit.

2° type, Billet avec renouvellement.

Ce billet, comme le précédent, s'émet avec un escompte proportionnel, selon le nombre de renouvellement admis.

Il ne peut avoir plus de *neuf* renouvellements.

Comme dans le 1^{er} type, chaque endosseur doit remettre 0, 20 centimes en main de son preneur ; seulement, le 5° endosseur versant les fr. 4, à la caisse, au lieu de percevoir le montant en argent de son billet, reçoit un nouveau billet de crédit de fr. 10, stipulant les mêmes conditions que le précédent, et cette même opération se répète autant de fois qu'il a été convenu de renouvellement.

Circulation du billet unique ou sans renouvellement

Ses bénéfices.

Le billet unique ou sans renouvellement étant de fr. 10, la caisse en fait l'émission à fr. 9 50 centimes, soit avec un escompte invariable de 5 pour 0|0, dont le disposeur bénéficie immédiatement.

Quant à la caisse, son bénéfice sera aussi de 5 p. 010, le 5^e endosseur versant fr. 4 recueilli avec les endos successifs.

D'autre part, pour chacun des cinq endosseurs, le billet représente fr. 40 de travail ou de négoce quelconque, fait ou à faire, dont le gain probable sera très supérieur à 5 010.

Comme résultat général, le billet de fr. 40, pouvant passer entre sept mains différentes, depuis la Caisse et le 4^{er} disposeur jusqu'au 5^e endosseur, il s'effectue régulièrement un mouvement d'affaires équivalent à fr. 70 au minimum. Nous disons au *minimum*, car l'on reconnaîtra avec nous, que prendre et céder un billet, c'est l'utiliser deux fois et ainsi doubler une affaire, en augmentant dans une égale proportion le gain des endosseurs.

Enfin la circulation de notre billet n'exigeant pour être complète qu'un délai très court, souvent d'un seul jour, on aura réalisé en quelques heures des profits représentant l'intérêt d'une année.

Circulation du billet avec renouvellement

Ses bénéfices.

Le Disposeur de ce billet, bénéficie, avons-nous dit, d'un escompte proportionnel au nombre des renouvellements qu'exige l'opération convenue.

Cet escompte a été calculé et déterminé d'avance, de façon à ne pas donner des résultats identiques ou trop rapprochés l'un de l'autre.

Il sera, comme l'indique le tableau A

De : 4 à 3 renouvel. inclus...	7 010	—	40 010	—	43 010
De 4 à 6 » » ...	47 »	—	21 »	—	25 »
De 7 à 9 » » ...	30 »	—	35 »	—	40 »

Ainsi donc le Disposeur d'un billet de 4 à 9 renouvellements jouit d'un escompte qui varie de 7 à 40 010.

Quant à la caisse, ses bénéfices proviennent du nombre de renouvellements et augmentent directement avec eux, de telle sorte que, du 4^{er} au 9^{me} renouvellement chaque série de billets, renouvelée avec cinq endosseurs produisant chacun fr. 4, la Caisse recevra :

De : 4 à 3 renouvel. inclus. pour 010 :	43	—	20	—	ou 27
De 4 à 6 » » »	33	—	39	—	» 45
De 7 à 9 » » »	50	—	55	—	» 60

Soit un bénéfice variant de 43 à 60 p. 010 suivant le nombre de renouvellements.

Du côté des endosseurs les résultats sont les mêmes pour chacun d'eux, que ceux obtenus par le billet unique ou sans renouvellement.

Quant au chiffre représentatif du travail ou de négoce obtenu à la suite de tous les renouvellements, il augmente

avec rapidité, et si nous l'avons vu par la circulation du billet unique, la plus simple de toutes, s'élever à fr. 70; il doit par cette dernière opération (4 à 9 ren^{ts}), atteindre fatalement de fr. 400 à 500 francs. (T. A.)

Du billet de Prime à 10 et 11 renouvellements.

Circulation et bénéfices.

Les deux billets : *billet unique*, et *billet à renouvellement* que nous avons décrit forment la base de notre système financier, base solide sur laquelle nous avons pu faire reposer avec tous les développements désirables et sans hésitation l'ensemble des opérations du Crédit mobile.

Tout œuvre pour être complète exige un couronnement, nous l'avons trouvé dans la création du *Billet de Prime* qui n'est d'ailleurs qu'une suite naturelle aux opérations décrites avec les deux premiers.

En effet nous dénommons billet de Prime : celui à 10 et mieux celui à 11 renouvellements ; (le billet à 10 renouvellements se rapprochant trop des autres et ne donnant qu'un résultat insuffisant.)

Par contre avec le billet à 11 renouvellements, si l'on a bien compris le mode de circulation du billet de Crédit mobile, on voit immédiatement qu'il donnera 20 0/0 de bénéfice à la caisse.

Voici un exemple :

42 billets à 5 endosseurs l'un, versant 0,20 cent. chacun, soit fr. 4, par chaque billet :

La caisse	{	Reçoit des 60 endosseurs	Fr. 42
		Paie au 5 ^e endosseur du 12 ^e billet, »	10
		Bénéficie de 20 pour 0/0	Fr. 2

La Caisse du crédit mobile pourra donc, non-seulement émettre ce billet au taux qu'elle voudra, mais elle pourra encore le céder *gratuitement*, en un mot le donner en prime dans toutes ses opérations.

Il importe cependant de tarifier son émission et d'examiner qu'elles sont les séries d'opérations auxquelles il sera possible de l'adjoindre.

Ainsi il ne conviendrait pas d'annexer le billet de Prime, soit au Billet unique, soit aux billets à 4, 2 et 3 renouvellements (*tableau A.*) La rapidité avec laquelle ceux-ci peuvent circuler donnant des bénéfices suffisants, presque immédiats, il n'y a pas nécessité de les augmenter.

De plus, si dans ces cas on opérerait avec jonction du Billet de Prime, on détruirait certaines opérations que nous allons désigner, ou l'on rencontrerait des résultats fournis par d'autres, ce qu'il faut expressément éviter.

On ne délivrera donc de billets de Prime qu'avec les billets de crédit à 4, 5, jusqu'à 9 renouvellements.

La circulation de ceux-ci se faisant beaucoup plus lentement, il n'est pas sans importance d'avoir sous la main une Prime d'encouragement à offrir.

On émettra le billet à 44 renouvellements dit de Prime avec les escomptes que voici :

	}	à 4 renouvel. Billet de prime. Fr. 5 »				
<i>Pour le Billet</i>		5	»	»	»	4 50
		6	»	»	»	4 »
		7	»	»	»	3 50
		8	»	»	»	3 »
		9	»	»	»	2 50

Le billet de Prime à 4 renouvellements donne des bénéfices tellement grands à la caisse que l'on pourra même donner double prime, (2 *billets de Prime*) aux disposeurs des billets à 7, 8 et 9 renouvellements et ce, sans changer le taux d'escompte de la prime, soit pour 7, 6 et 5 francs les deux.

Sans insister sur les bénéfices que chaque intéressé réalisera avec le concours de la Prime, nous croyons devoir en donner un aperçu.

Supposons, en effet, une émission du billet à 4 renouvellements avec Prime, les bénéfices seront pour :

<i>la caisse</i>	}	5 billets.....	33 pour 010
		Prime.....	70 »
<i>le disposeur</i>	}	5 billets.....	47 »
		Prime.....	50 »

Les endosseurs en travail ou négoce :

5 billets....	fr. 250	}	850 Fr.
Prime.....	« 600		

Les bénéfices vont ainsi en augmentant proportion-

nellement au nombre des renouvellements et on n'a qu'à jeter un coup d'œil sur le tableau A pour juger de leur progression rapide.

De l'émission *par série* des billets de Crédit

Nous avons successivement décrit les conditions de circulation — du Billet unique, — du Billet à renouvellement, — du Billet de prime.

Nous avons aussi développé les avantages de l'émission du Billet à renouvellement en y adjoignant — le Billet de Prime.

Il nous reste à faire connaître une dernière combinaison qui est celle de l'émission *par série* des billets de crédit.

Afin de favoriser les grandes affaires comme les petites, nous admettons que tout disposeur venant prendre à la caisse 40 billets de crédit avec ou sans renouvellement bénéficiera constamment :

1° — Du billet de prime, (obligatoire dans ce cas), qu'on lui délivrera avec escompte, au nombre de 3 à 6 par série de 40 billets de crédit.

2° — D'un escompte de 6 à 45 pour 0/0 sur chacun des billets de la série.

Il est bien entendu que ces opérations ne seront dans aucun cas fractionnées, c'est-à-dire qu'elles ne se présenteront que par séries de 40, ou par multiple de 40. De

même la caisse, pour former une série de 40 billets, ne délivrera jamais que des billets à *combinaisons identiques*, soit 40 billets *uniques* ou 40 billets à *renouvellement tous égaux*.

Voir le tableau B, qui donne toutes les opérations que l'on peut effectuer, en combinant entre elles l'émission des variétés diverses du Billet de Crédit.

Comptabilité

Les écritures du Crédit mobile, doivent et peuvent être des plus simples ; attendu, que toutes les combinaisons de notre système répondent à un même mécanisme, déterminé préalablement, on peut avoir des registres et imprimés préparés à l'avance.

De plus, il n'y a aucune nécessité de créer *une bureaucratie nouvelle*, il suffit de savoir utiliser celle existante en l'obligeant à une collaboration utile, autrement dit active et économique.

Les gouvernements de tous les pays disposent de receveurs, officiers payeurs, de Direction des postes et tous autres Agents d'administrations qui peuvent prêter leur concours à l'institution de notre caisse de Crédit mobile soit en émettant les billets, soit en facilitant leurs renouvellements ou leurs paiements.

Quant à la Direction générale du Crédit mobile elle pourra être établie dans la capitale de la nation. Cette centralisation est nécessaire, obligatoire même, pour faciliter le contrôle de toutes les émissions, les registres

à souches et tous ordres devant émaner exclusivement de cette Direction générale.

Inutile d'insister plus longtemps sur l'opportunité d'une semblable organisation, chaque Etat pouvant d'ailleurs la modifier pour la mettre en harmonie complète avec son mode administratif.

De l'innovateur du Crédit mobile

Nos lecteurs nous excuseront sans doute si, au cours de cette brochure, nous venons les entretenir de notre personnalité, et leur démontrer qu'en fait de Régime financier, nous savons distinguer la théorie de la pratique.

Versé dans les affaires, Banque, Négoce, Assurances, depuis plus de 40 ans, nous avons toujours suivi avec attention et vif intérêt les fluctuations du courant financier, cherchant constamment à découvrir les lois particulières, auxquelles on pourrait le soumettre pour empêcher ses débordements qui, de nos jours, font d'affreux ravages.

A diverses époques, nous avons vu adopter quelques unes de nos propositions, dont l'exécution a pu amoindrir certaines crises commerciales quelques fois bien graves.

Ainsi, en 1848 la France subissait une révolution, cette maladie factice dont une infinité de charlatans

savent profiter et qui toujours inflige une convalescence très-longue au pays.

A cette époque la confiance se mit en grève et le Commerçant ne pût plus trouver, pas même payables après encaissements, un banquier qui consentit à opérer la rentrée de ses valeurs hors sa localité, alléguant avec raison qu'il ne pouvait connaître à ce moment, la position plus ou moins rassurante de son correspondant. Avec cette hésitation nous avons connu des maisons plusieurs fois millionnaires qui, pour une échéance de 10 mille francs seulement, ont risqué d'être protestées. La Banque, elle-même, cette institution si forte, si bien dirigée, fut en partie paralysée et forcée de restreindre ses bordereaux, augmenter ses agios, enfin dans l'obligation de prendre toutes précautions pour sauvegarder ses capitaux et les intérêts de ses actionnaires.

La Banque ainsi que les Banquiers ne peuvent *jamais* risquer leurs espèces. Ils n'ont pas mission de secourir. C'est pour leur plus grand profit qu'ils facilitent exclusivement le commerçant ou l'industriel qu'ils croient responsable.

En 1848 cette situation perplexe dura assez longtemps. Il convenait cependant d'en sortir et chacun se mit en recherche.

La solution nous vint immédiatement, après nous être fait cette question : Est-ce que l'Etat, qui a les moyens d'encaisser les contributions de toute part, ne

pourrait pas opérer les encaissements de tous les Commerçants ?

La réponse ne pouvait être qu'affirmative. Nous élaborâmes aussitôt un mode d'encaissements par l'Etat, opérant avec les receveurs généraux, des Effets de Commerce fournis d'une place sur une autre place (*toujours France.*)

Le journal dit le *Courrier de Marseille* reproduisit notre cote de recouvrement et les explications *ad hoc*. Nous envoyâmes cette feuille au Chef du Pouvoir exécutif, le général Cavaignac, qui en reçut plusieurs exemplaires, si nous devons croire ceux qui, nous remerciant, dirent avoir fait pareille expédition.

Toujours, et ce qu'il y a de très certain, c'est qu'environ 48 heures après l'arrivée de notre Journal à Paris, il fut ordonné de mettre en pratique le moyen que nous avons trouvé et indiqué. Cela fut exécuté et nous pouvons affirmer que notre idée sauva des négociants en grand nombre et de toute part.

On prit notre système, c'est vrai, mais comme Paris tient toujours à primer la Province, on n'accepta pas les prix que nous avons cotés et le Commerçant fut dans l'obligation de subir une perte énorme au profit du Receveur général, plus une perte pareille au profit du Comptoir national, qui seul eût le *privilege* de remettre les Effets au receveur général. On conçoit aisément que cette idée d'unir deux bénéfices n'a pu être que le fait d'un esprit sans pratique ou peu versé en matière financière.

L'agio ou intérêt qu'il représentait nous le qualifions seulement de . . . *peu ordinaire*. Dans tous les cas notre propre projet ne saurait en assumer la moindre responsabilité.

Enfin malgré tout, le Commerce fut facilité et put reprendre son essor.

Pour ce service très important que nous sommes orgueilleux d'avoir rendu à notre pays, sans but intéressé, nous n'avons jamais reçu le plus minime des remerciements, pas même un accusé de réception, — ce que nous n'hésitons pas à constater ici.

Qu'il nous serait agréable, cependant, de connaître le parrain de notre œuvre financière en 1848, de cet autre Guillot qui aura dit : *c'est moi qui suis l'auteur de ce système nouveau*.

Pauvres inventeurs, non-seulement vous êtes bien rarement prophètes chez vous, mais toujours on vous fera des misères toujours on vous

Utilité et Emploi du Crédit mobile

L'utilité du Crédit mobile est manifeste et s'impose après cette seule question : *Existe-t-il des dettes ?*

Nous adressant à toutes les Nations, considérant qu'il n'en est presque *aucune* qui fasse exception à la règle, nous répondons : OUI, ET ELLES SONT COLOSSALES, EFFRAYANTES.....

Pour contourner cette situation connue de tous, faute de bonnes raisons on a imaginé et propagé ce contre-sens des plus..... audacieux :

Plus un gouvernement est endetté plus il est solide.

Leure que tout cela !

L'homme qui creuse un puits sait fort bien qu'à chaque pelletée de terre qu'il enlève sous ses pieds, il enfonce dans l'abîme qui l'ensevelirait fatalement s'il ne se mettait en garde contre l'asphyxie ou l'éboulement. Aussi faut-il s'avouer franchement que : *tout Etat qui a des dettes est bel et bien AU-DESSOUS de ses affaires.*

S'il n'a pour moyen d'en sortir que la voie des *emprunts*, il est exposé à se mouvoir sans cesse dans un cercle vicieux qui le conduira forcément dans le

sentier des impôts tracassiers, d'où naissent mécontentements et révolutions. N'est-ce point la vérité cruelle de notre époque ?

Il est donc urgent de réfléchir et de prendre les mesures préservatrices en temps opportun, afin d'éviter des cataclysmes encore plus terribles que ceux dont le passé nous a attristé. Il ne serait pas consciencieux et encore moins prudent de dire : *Après moi le déluge.*

Il faut agir, et, pour atteindre le but, conclure au stratagème et à une sage fusion des deux systèmes. Voici notre conseil :

Dabord préciser le chiffre des dépenses annuelles de l'Etat. Ensuite, et pour y subvenir plus rapidement maintenir momentanément les impôts les moins tracassiers de l'ancien mode, et *en même temps* mettre en action les combinaisons du Crédit mobile. Par cette application simultanée, mais toute passagère des deux systèmes, on obtiendra des recettes énormes au moyen desquelles on pourra réaliser un amortissement très-important de la dette publique.

Comme on le voit, le Crédit mobile est aussi prudent que conciliant. Il ne dit pas immédiatement à l'ancien mode : *Lève-toi de là que je m'y mette.* Au contraire, il lui offre d'abord son concours et cela avec l'humble titre d'accessoire, mais bien persuadé que plus tard il restera fatalement seul maître du terrain.

Ce résultat ne comporte point le doute et nous l'obtiendrons positivement, voici pourquoi. :

1° Notre billet sera très demandé, n'étant point passible de dépréciation et étant surtout d'un placement aussi aisé que prompt, puisque pour se délier de tous engagements son porteur n'a *qu'un seul* preneur à trouver.

Pour peu que l'on soit observateur on acquiert vite la certitude que, du petit au grand, chacun agit dans son propre intérêt, *prima sibi caritas*. Si on tient à obtenir la preuve que ce sentiment fait presque à lui seul le soi-disant brillant des emprunts, l'on n'a qu'à ne pas autant baisser leur taux d'émission. C'est là d'ailleurs une vérité que personne ne peut se dissimuler.

2° — Notre billet de crédit sera recherché, parce qu'il facilitera l'architecte, l'industriel, l'agriculteur et une foule d'autres professions qui n'obtiennent que très difficilement du crédit et qui, conséquemment, en auront un emploi abondant et quotidien pour leurs opérations qui comportent une infinité de détails.

3° Notre billet sera tout puissant lors des événements malheureux, attendu que c'est uniquement avec lui qu'on peut parer à toutes les calamités publiques : inondations, incendies, guerres.....

Dans ces cas si variés et si nombreux, ce n'est plus en vue de subvenir simplement aux premiers besoins des affligés, de leur fournir un secours passager qui bientôt les laisseront aussi malheureux qu'auparavant ; mais en leur fournissant les moyens de travailler immédiatement et de réparer complètement la brèche faite à leur fortune.

Secondé par notre billet de Crédit mobile, le Gouvernement qui l'admettra pourra sans crainte d'épuiser son trésor, entreprendre les plus grands travaux, subventionner largement et dignement les Arts, les Sciences, l'Agriculture, le Commerce, l'Industrie, etc.

Oui, avec le Crédit mobile tout deviendra chose possible pour une Nation, puisque ce système permet de dire à *tous*, et nous citerons le menuisier à titre d'exemple :

Votre travail ne va pas, eh bien : indiquez-nous ce que valent les meubles dont vous êtes encombré, nous vous les achèterons et sans marchander, nous vous les payerons en billets de prime. Une fois en possession de vos meubles, nous les ferons brûler, ou, ce qui serait mieux, nous les ferons dépêcer et nous en donnerons les morceaux aux pauvres, ce qui ne nous empêchera point de réaliser un bénéfice de 20 pour 010 !

Pourrait-on exécuter une opération semblable avec notre monnaie d'argent, le billet de banque ou toutes les autres valeurs imaginées ou à imaginer en dehors de nos combinaisons ?

On le voit, le Crédit mobile a une puissance exceptionnelle et des moyens pratiques inconnus jusqu'ici.

En un mot, avec cet auxiliaire la solidarité entre les hommes ne sera plus une illusion.

Nous nous résumons, en disant avec saint Augustin :
« les choses ne nous paraissent difficiles que parce que

« nous n'osons pas les entreprendre ; commencer c'est
« avoir fait la partie la plus embarrassante. »

En effet, que l'on commence sans hésiter. Si l'on
n'essaie pas on n'aura pas prouvé que le Crédit mobile
est bon, c'est vrai ; mais aussi, on n'aura pas prouvé
qu'il est mauvais.

Le Crédit mobile ne portant aucune perturbation
dans les procédés anciens, on devra l'utiliser pour peu
que, comme l'écrivain de Ligne, on se dise : « Que
« d'accessoires et de petites choses qu'on ne remarque
« pas, contribuent à des résultats importants ! » Cette
exclamation de l'âme d'un grand savant a une traduc-
tion saisissante qui est. *Étudiez tout sans prévention
et n'oubliez jamais qu'un grain de blé produit un épi.*

Le Crédit Mobile

PEUT-IL ÊTRE CONFONDU

Avec tous les autres systèmes financiers connus

Ayant surabondamment prouvé que notre système de Crédit mobile est complet et ne laisse rien à désirer, nous espérons que l'on ne confondra pas cette découverte avec le système financier de Law (*John*), ce brasseur d'affaires aléatoires qui fonda en 1716 une banque de valeurs fictives, c'est-à-dire, supposées, feintes, et se lança effrontément dans des opérations commerciales avec le Mississipi, la Chine et les Indes; qui, en outre, créa un nombre prodigieux d'actions et émit une énorme quantité de billets nullement en proportion avec les valeurs réelles que sa banque possédait. Par suite de ces manœuvres coupables, ce banquier, d'affreuse mémoire, qui agissait sans système, ruina bien des familles et fut forcé de sortir honteusement de France en 1721.

Nous ne croyons pas qu'on osera nous assimiler avec l'utopiste B..., cet échangeur, entremetteur de bons incertains, dont le succès d'un jour eut pour motif des

inventaires à évaluations exagérées, au moyen desquels il faisait hausser ses actions à la bourse, où nous ne comprendrons jamais comment on eut la sottise de les coter.

Pour peu que l'on ait eu un atôme de perspicacité, on aurait dû voir que là il n'y avait qu'une théorie surannée et que ce n'était qu'un jeu que nous nous abstenons de qualifier.

Ici, qu'il nous soit permis de faire remarquer que le Crédit mobile est infaillible, même du côté de son Directeur qu'il astreint à des opérations spéciales et forcément lucratives.

Examinons maintenant ce que vaut *l'emprunt*. L'Emprunt, ainsi que tous les Gouvernements ont encore le malheur de le pratiquer, n'est pas une heureuse opération financière. Ce n'est qu'un jeu où les deux partenaires, Emprunteur et Prêteur, courent à une ruine certaine, fatale.

Pour le 1^{er}, ruine morale.

Pour le 2^e, ruine matérielle.

Il nous sera très-facile de le démontrer.

Le raisonnement et le jugement n'ont jamais contribué au succès d'un Emprunt, l'illusion seule y préside.

L'abaissement du taux d'émission, les concessions de tirage à lots fabuleux sont des appâts grossiers auxquels cependant chacun se laisse prendre. Combien peu comprennent que, au lendemain de l'Emprunt, l'honneur s'étant engagé, il faudra augmenter le taux

des impôts existant pour faire face aux intérêts de la dette et reprendre ainsi d'une autre main et *plusieurs fois* ce qu'on a paru concéder largement la veille.

De là, ce cercle vicieux, dont nous avons parlé, qui oblige une Nation à compromettre jusqu'à sa déchéance morale et condamner le prêteur à subir l'élévation et l'accroissement des impôts qui le conduisent plus ou moins rapidement à sa ruine.

L'immoralité des emprunts ne peut soutenir la plus petite discussion.

D'après P. Pyrus : *l'argent emprunté prive de l'indépendance.*

Boëste a dit : *l'Emprunteur se met au-dessous du Prêteur.*

Rien n'est plus véridique et en voici une preuve des plus saillantes.

Dans son *Congrès de Vérone*, Chateaubriant raconte qu'à l'époque où l'expédition d'Espagne fut résolue par la France, il rencontra un des princes de la finance et lui dit : *Eh bien, nous allons enfin faire la guerre.* A quoi le puissant banquier répondit : *Si nous le permettons.*

Cette outrecuidance blessa fort le noble vicomte, alors Ministre des affaires étrangères.

Cependant le riche banquier ne faisait pas de l'orgueil, il exprimait *très à propos* une incontestable vérité

Nous devons nous affranchir de cette humiliante et onéreuse situation qui menace de s'assombrir tous les jours davantage.

Il est temps et urgent d'y songer.

Presque tous les Gouvernements sont à cette heure suffisamment obérés pour redouter l'avenir. Ils ressemblent, disons-le, à des naufragés sur un radeau, vivant d'expédient, au jour le jour et succombant à la peine les uns après les autres.

Le Crédit mobile est la voile libératrice qui a paru à l'horizon, le salut est pour ceux qui auront l'intelligence de reconnaître qu'avec elle ils sont assurés d'arriver, sans avaries, en bon port.

Des Objections

Toute innovation doit invariablement subir la critique, rencontrer de l'opposition, soulever au moins *des objections*. Notre système financier ne pouvait échapper à cette règle générale ; il l'aurait pu, qu'il n'aurait rien fait pour s'y soustraire. Une discussion loyale éclaire le sujet, le met en relief, l'élève au lieu de l'amoindrir. Malheureusement on ne peut choisir ses interlocuteurs et il arrive fréquemment que les objections vous sont adressées par des ignorants, ou plus souvent encore qu'elles émanent d'un intérêt travesti, ce sont les plus acerbes.

Examinons, si l'on veut, celles qui paraissent le plus vraisemblables.

Ainsi deux personnes viennent chez nous et l'une objecte qu'on ne voudra pas du billet du Crédit mobile à cause du nombre d'endos dont il est passible. L'autre par contre nous dit : tout le monde voudra des billets, mais alors l'Etat absorbera tout l'argent.

Au premier, nous répondons : l'attrait d'un grand

bénéfice décidera le disposeur le plus timoré, surtout quand il aura réfléchi que son capital est garanti par une combinaison infaillible et par l'État. En ce qui concerne les endos lisez les conditions du billet et vous reconnaîtrez que leur nombre est *fictif* pour *chacun* des adhérents, vu que le porteur du titre n'a jamais qu'un preneur à trouver pour être dégagé et sortir entièrement de l'opération, avantage exceptionnel que la lettre de change ordinaire ne donne pas.

Au deuxième, nous observons que le billet du Crédit mobile n'est pas et ne veut pas être (pour le présent), une valeur à cours forcé, qu'il n'est qu'une valeur à cours volontaire, un aide puissant pour toutes les affaires et surtout pour les transactions ordinaires, soit de détail, enfin, que sa mise en circulation est sans nul danger; puisque l'on peut à volonté, en grandir ou en restreindre le nombre.

Quant aux gouvernements, avons-nous ajouté, ils méritent toute confiance ou du moins ils devraient la mériter. Donc, ce sera à eux de régler les émissions des billets du Crédit mobile toutes les fois qu'il y en aura la moindre opportunité.

Cette observation a satisfait notre deuxième interlocuteur et dissipé ses craintes.

Ces objections qui nous ont été présentées le plus fréquemment ne sont pas les seules auxquelles nous ayons eu à répondre, des hommes très compétents nous en ont fait de beaucoup plus sérieuses auxquelles nous avons néanmoins répondu très victorieusement.

Ainsi, qui gouvernait la France en 1867 et aussi qui la dirigeait le 19 juillet 1874 : A ces deux époques nous avons envoyé un extrait manuscrit de notre tableau A, qui, nous l'avouons, n'avait pas la perfection de celui que nous présentons aujourd'hui et ne donnait pas les opérations avec prime dont nous avons enrichi notre système.

Les Chefs d'Etats nous favorisèrent cependant d'un accusé de réception, en nous annonçant que notre ouvrage avait été remis à MM. les Ministres des Finances, auxquels nous devrions nous adresser. C'est ce que nous fîmes avec confiance, pensant qu'un simple examen de notre système financier en ferait comprendre et la force et la richesse.

Nous nous sommes abusés.

Un Ministre nous répondit que ses occupations ne lui permettaient pas de nous accorder un entretien !

L'autre Ministre, plus occupé, sans doute, garda le silence !

Voilà l'histoire du Crédit mobile à sa première présentation. Comme il s'agit d'une étude à faire on le rejette sans seulement en prendre connaissance, on refuse d'entendre quelques explications de son auteur, on décide de le rouer sans quartier et on met l'idée aux oubliettes.

Nous dûmes subir cette condamnation sommaire, patienter et ne pas nous décourager.

En septembre 1869, nous apprîmes qu'il venait

d'être désigné un nouveau Ministre des Finances.

Sa renommée dépassait celle de quelques-uns de ses devanciers, on le classait hors ligne, parmi les Financiers.

Cette nouvelle nous fut particulièrement agréable, pensant qu'il admettrait que : ne rien changer, ne rien innover sont des maximes ou de la stupide ignorance ou de la tyrannie qui ne veut pas se corriger. Nous lui communiquâmes notre projet comme bien l'on pense, mais avec ce nouveau Ministre, mènechme de ses prédécesseurs, nous ne fûmes pas plus heureux.

Son Excellence, toujours trop occupée et son temps absorbé par les travaux ordinaires, l'examen de notre système de crédit fut confié à un employé, un secrétaire quelconque qui nous répondit que « notre système s'appuyait sur une émission de billets de circulation faisant office de papier monnaie. » Cette objection nous étonna beaucoup, car nous étions, comme encore nous le sommes à ce jour, bien loin de penser que nous avions eu le bonheur d'avoir créé de la monnaie.

Ce serait trop beau !

Pour cette fois nous ne pûmes donc nous en prendre au Ministre et nous avons pu penser qu'il est très-malheureux qu'il n'ait pas examiné lui-même les combinaisons du Crédit mobile, car plus compétent que son secrétaire, sans doute il aurait reconnu que nous n'avions créé que la rémunération légitime et assurée du travail par une opération spéciale. Il aurait

probablement observé qu'il s'agissait de faciliter, quant même, le travail, en être le maître presque absolu ayant en main le moyen de toujours le payer, soit de réaliser la plus précieuse des conquêtes, *la richesse par le travail*.

On aurait eu ainsi la gloire d'établir aujourd'hui, ce qu'on sera forcé d'accepter dans un laps de temps que nous n'avons pas à déterminer, mais qui sonnera inévitablement à cause des impôts déjà trop lourds et qui deviendront écrasants.

Rectifier le présent et bonifier l'avenir, voilà notre but. Nous espérons que la mise en pratique de notre système de Crédit mobile aura lieu dès qu'il apparaîtra des Ministres sachant, ainsi que l'a dit F. Bacon : qu'ils sont comptables à Dieu, au chef de l'Etat et au Peuple.

Momentanément il nous faut admettre que les hauts dignitaires d'un Etat ont beaucoup trop d'occupations; qu'ils ne peuvent donner un instant aux idées d'améliorations, ou bien qu'ils sont garottés par l'habitude, cette seconde nature qui affadit tout progrès et ne leur permet pas de voir ce que les emprunts, par le mode ancien, ont de hideux, non-seulement financièrement, mais encore moralement.

A l'égard des Impôts, nous comprenons et acceptons que tous les Gouvernements ont des charges qu'il faut satisfaire et qu'ainsi certains impôts sont nécessaires. Mais ce qui nous offusque grandement, c'est, par

exemple, qu'il faille payer l'air que l'on respire chez soi, l'héritage paternel, et tant d'autres charges semblables qui, pour l'imposé, constituent des dépenses sans compensation aucune.

Mis en parallèle avec l'impôt quel qu'il soit, le Crédit mobile se comporte bien différemment puisqu'il facilite toutes les transactions et permet de réaliser des bénéfices supérieurs aux prélèvements fixes que ses combinaisons exigent.

Le Crédit mobile, malgré toutes ses incomparables vertus, aura toujours des opposants et des détracteurs surtout parmi les princes de la finance qui priment les emprunts et dirigent les flux et reflux chimériques de ce qu'on appelle la Rente. N'importe toutes les attaques, notre écrit préconise une idée trop supérieure pour que les dévoués à l'humanité ne lui accordent pas un instant d'attention jusqu'à l'époque où le malaise atteignant son apogée on décrètera l'application non pas à cours volontaire, mais bien à cours forcé.

Alors l'âge d'or sera arrivé.

Il nous reste une dernière objection à combattre, elle a trait à nos bénéfices que quelques-uns trouvent trop grands, illicites. En effet nos opposants en désespoir de cause, nous ont dit : les bénéfices par votre système excèdent le taux des intérêts que la loi a dénommés légaux. A cela nous répliquons d'abord que les combinaisons du Crédit mobile ont été inconnues jusqu'à ce jour et alors qu'il ne peut pas exister des lois s'y

rapportant. Ensuite, en ce qui concerne le taux des bénéfiques qu'il réalise et *ceux qu'il distribue*, qu'il n'y a pas à les critiquer vu qu'il est de 5 pour 0/10 et que son élévation au dessus de ce chiffre est l'effet de l'excellence du système qui a pour base le travail et le négoce ; donc qu'il n'est point un commerce d'agios, puisque ses opérations sont constamment sans termes fixes.

Pour être convaincu que nous ne nous arrogeons pas de prétentions étrangères aux usages, il convient de rappeler diverses prérogatives qui prouveront que, dans maintes circonstances, le besoin prime la loi.

Voyons donc.

En novembre 1857, plusieurs banques nationales, pour des raisons dont nous n'avons pas à nous mêler, élevèrent leurs agios à 8, 9 et 10 pour cent l'an, pour escompter les valeurs commerciales ayant 30, 60 ou 90 jours à courir. Par suite de cette dure décision du conseil du Gouvernement des banques nationales, il advint que le banquier dont elle escomptait les valeurs fut obligé de vendre l'argent qu'il en recevait à un prix plus élevé que celui qu'il avait payé à la banque.

Si sur cette conduite *forcée* on eut formulé une plainte contre le Banquier, celui-ci se serait défendu en ces termes :

La loi ne veut pas que je vende à perte, et alors c'est pour lui obéir que j'ai surenchéri sur les taux divers du *Gouvernement* de la banque.

De par ce fait on comprend que les Banques ont effectué moins d'affaires et que pourtant elles ont réalisé leurs bénéfices accoutumés. Quant au banquier son résultat ne peut pas être égal, attendu qu'il lui faut de l'argent à bon marché et qu'il n'a pas le riche privilège de créer du papier monnaie.

Pour en finir sur cette question, qu'il nous soit permis d'arrêter un instant l'attention sur les prêts des Monts-de-Piétés et les prêts hypothécaires. Dans l'un et l'autre de ces prêts, il y a obligation de fournir un gage qui excède plusieurs fois la somme concédée au malheureux emprunteur.

Ces prêts, chacun le sait, se font au taux légal ; mais ce que nul n'ignore aussi, c'est qu'ils ont un immense cortège de frais appelés légaux, sans doute, qui prouvent qu'avec le légal il y a de larges moyens d'arrangements

Aux pauvres toujours la besace !.

Ce que nous en disons n'a d'autre but que de constater que trop souvent la loi règne sans gouverner, et que *la bienfaisance met à profit le malheur même en saisissant l'occasion de le soulager* (Boïste).

Par contre nos opérations sont réellement populaires puisqu'elles peuvent secourir sans exiger le moindre gage. Aussi pouvons-nous dire que dans le Crédit mobile on trouve : la *Liberté* du travail, l'*Égalité* des impôts, la *Fraternité* par une coopération de tous par tous.

Le Crédit mobile

appliqué aux calamités publiques.

L'accoutumance du billet de Crédit mobile n'est pour nous qu'une affaire de temps. Nous voudrions cependant le voir lancer avec empressement en vertu d'un axiome philanthropique d'Outre-Manche, qui dit : *Il est bon d'obliger lorsqu'il n'en coûte rien; nous ajoutons surtout quand il y a bénéfice.*

Tous les Gouvernements auraient un intérêt immense à diminuer la dette publique, la solder même si c'était possible, nous l'avons déjà démontré en parlant des emprunts et des impôts. Ce n'est pas tout, il est bien d'autres obligations auxquelles une nation devrait pouvoir répondre.

La dette publique prend son origine un peu partout.

Limitée, en temps ordinaire, aux dépenses prévues, inscrite régulièrement chaque année, au budget elle peut grandir, dépasser toutes prévisions par le seul fait d'une révolution, ou d'une guerre heureuse ou malheureuse.

D'ailleurs le chapitre de l'imprévu n'a pas de fin.

Aussi malgré leur bonne volonté, il n'est pas un Gouvernement qui ne soit obligé de laisser des plaies à demi fermées ou si mal cicatrisées qu'elles se rouvrent constamment.

A-t-on jamais pu venir au secours de la *totalité* des victimes des Révolutions, de la Guerre... ?

Une indemnité peut-elle suffire au malheureux qui voit sa ferme incendiée, son bétail frappé d'une affreuse épizootie, ou son champ emporté par un torrent... ?

Qu'oppose-t-on en effet à tous ces événements qui prennent trop souvent les proportions d'une réelle calamité publique ?

Peu de choses vraiment, car malgré tout l'argent recueilli avec empressement par une charité exemplaire, il est des limites qu'une fois atteintes la générosité la plus large ne saurait et ne peut franchir.

Pour corroborer ce que nous disons, il existe une masse d'exemples malheureux dont nous ne relaterons ici qu'une minime partie.

En 1875 et 1876 des inondations extraordinaires ont étendu leurs ravages sur une grande partie de la France.

Les journaux ont publié des récits navrants sur les désastres de Toulouse, Auterive, Albi, Agen, Auch, La Bastide-de-Besplas, Blagnac, Cintigabelle-de-Saint-Georges, St-Chinian, Montauban, Moissac, Pau, La Réole, Tarbes, Verdun.

Paris, Alfort, Auteuil, Asnières, Bercy, Billancourt, Boulogne, Clichy, Choisy, Saint-Cloud, Saint-Denis, Ivry, Neuilly, Puteaux, Rueil, Suresne.....

Ajoutons :

Ance, Châlons, Saint-Pons, Givors, Lyon, Nantes, Oullins, Valence, et tout récemment les départements de l'Hérault, des Pyrénées.

Cette nomenclature déjà effrayante n'est pourtant que la pâle esquisse d'un très-sombre tableau. L'inondation a encore porté la désolation, la ruine et la mort dans un grand nombre d'autres localités, dont les noms ne nous sont point parvenus.

Eh bien, nous accusera-t-on d'exagérer les dégâts et pertes matérielles provenant de ce cataclisme en les évaluant à 600 millions ?

Aucune enquête, d'ailleurs, donnerait un chiffre réel.

Certes la France est une des Patries où les âmes généreuses abondent. Qu'une calamité éclate, tout le monde s'unit, se ligue pour la combattre. Riches et Pauvres ne forment plus qu'une même légion.

On a vu le Président de la République Française prendre immédiatement l'initiative des bienfaits. Il a payé largement de sa personne, aussi de sa cassette. — Après avoir visité les contrées affligées et reconnu la misère des inondés, il a avoué ressentir une émotion que les champs de bataille ne lui avaient jamais révélé. De toute part on a spontanément organisé des souscriptions, des spectacles à bénéfices... Ce

noble entrainement a trouvé des masses d'imitateurs partout, même à l'étranger.

On sait que des sommes très-importantes ont été recueillies, que l'or a été versé à pleines mains, mais avec ces secours et ceux que le Trésor public aura fourni, a-t-il été possible de rétablir intégralement toutes les fortunes perdues.

Au présent, le passé répond : NON . . .

Pourquoi ?

Parce que jamais une aussi large plaie n'a pu être guérie complètement par les moyens usités jusqu'ici.

Aussi, dans cette circonstance, le chef de l'Etat a-t-il déclarés, avec raison et maintes fois, qu'il regrettait de ne pouvoir distribuer immédiatement des secours plus considérables. *Heureusement que la charité privée aidera le Gouvernement*, a-t-il dit à Monsieur le Préfet, d'Agen.) Si cela est, sans blâmer personne, nous pouvons affirmer qu'il y a en ce moment une infinité de vivants plus à plaindre que les morts. En effet, que sont devenus tous ces malheureux que la charité publique ou privée a secouru *momentanément* ? N'y a-t-il pas à craindre qu'un grand nombre soient réduits pour longtemps et même pour toujours à la misère.

Cette pensée nous attriste d'autant plus que nous sommes persuadés que notre Caisse de Crédit mobile aurait pu venir en aide à la charité et, en lui prêtant

son précieux concours, ne plus marchander les secours à l'infortune.

Notre système financier, s'il eut été mis en vigueur, depuis quelques années, aurait pu distribuer de l'argent. S'il ne peut le faire, encore actuellement, que l'on mette entre les mains des sinistrés le billet de Crédit mobile et avec la facilité qu'il donne au travail, il n'en est aucun qui ne puisse sortir rapidement de la misère et récupérer *complètement* le dommage fait à ses économies.

Il y aurait là à faire un grand acte d'humanité qui inaugurerait d'une manière très-heureuse la nouvelle ère financière.

D'ailleurs, si l'on trouvait qu'il ne faut plus songer aux évènements passés, nous pourrions démontrer que ce passé que l'on veut oublier est le tableau fidèle de ce que nous réserve *périodiquement* l'avenir.

Il est constant que toutes les calamités se reproduisent. Quant aux débordements, ceux qui étudient le régime des grands fleuves savent à quoi s'en tenir.

La Garonne seulement a inondé Toulouse dix fois, de 1678 à 1875.

Le Rhône, la Loire, la Seine et tous les cours d'eaux ont fait en France dans l'espace de vingt ans des dégâts incalculables.

La Hollande a eu quarante-cinq débordements de 516 à 1273.

Dans une île du Danube, le fleuve de ce nom a pu
emporter un corps de 2,000 Turcs.

.....

.....

Personne ne peut nier ces faits.

Prévenons donc le mal si nous ne voulons le subir.

Conclusions

Nous l'avons dit et prouvé :

Le Crédit mobile constitue la découverte d'une très bienfaisante idée cosmopolite dont l'univers doit devenir la Patrie.

Il est favorable à tous.

Nous ajoutons :

Il intéresse toutes les souverainetés, qu'elles soient Monarchiques ou Républicaines.

Puisqu'il est avéré que : *le progrès, dans un Etat, tient à la volonté du Chef*, nous lui recommandons notre nouveau système qui fera la Gloire et la Richesse de la nation qui l'inaugurera.

Pour la mise à l'œuvre des combinaisons du crédit mobile, l'innovateur est prêt à donner toutes les indications que l'on pourra désirer.

Il répondra au premier appel.

Bannissons le doute et ayons foi à cette profonde et judicieuse maxime de Malesherbe, disant :

« *On ferait beaucoup plus de choses, si l'on en croyait moins d'impossibles.* »

MÉNÉCIER père.

1^{er} Exemple.

Opération, simulée, avec un seul billet.

(Tableau A.)

CAISSE DE PARIS

N^o 1
Série A

Billet Fr. 10
à payer
en argent
à Paris.
(Seine).

Délivré à M
Fortuné, rue
du Progrès,
n^o 34.

OPÉRATION
avec
BILLET UNIQUE

Paris, 1^{er} janvier 1877

CAISSE DU CRÉDIT MOBILE

Emission de Paris

LE
CONTREFACTEUR
est puni
PAR LA LOI

A vue, il sera payé la somme de **DIX FRANCS**
en argent au cinquième endosseur du présent
billet à ordre, aux conditions ci-contre et valeur
pour solde.

Le Caissier,
BONNEFOL.

Le Directeur,
RICHARD.

N^o 1
Série A

Ce billet sera payé à PARIS par la Direction Générale de
la Caisse du Crédit mobile qui en a fait l'émission.
Dans toutes les autres villes de France, Corse et Algérie,
les Officiers payeurs et les Administrateurs des Postes aux
lettres devront opérer ce recouvrement en argent, sans
fraîs et en 10 jours.

BILLET
de
10
FRANCS
PAYABLE
en argent
à Paris.
FRANCE

CONDITIONS : Le premier endosseur verse 20 cent. au deuxième
endosseur ; ce deuxième verse 40 cent. au troisième ; ce troisième
verse 60 cent. au quatrième ; ce quatrième verse 80 cent. au cinquième ;
ce cinquième verse 1 fr. à la Caisse, et en reçoit dix francs en argent.

Ce billet doit réunir cinq endos. mais son paiement est effectué par la Caisse,
si la commission de un franc est versée avant que les cinq endossements soient
remplis. Ce billet est à cours volontaire. Tout endosseur ou porteur du présent,
adhère pour lui et ses ayants droit, aux conditions formulées. La Caisse seule
garantit ce billet en capital, et le porteur n'est responsable que de l'identité de
son cédant direct.

Le disposant signé ci-contre a sans
l'endosser ni rien verser, cédé ce billet
au premier endosseur, M. DONADIEU,
à Paris.

SIGNATURE :

FORTUNÉ,
Rentier,

Rue du Progrès, 34.

ENDOSSEMENTS

1^{er} ordre, **M. BONTEN.**
2^o endosseur. Versé 20 c.
Paris, le 2 janvier 1877.

DONADIEU,
Mercier.
Rue du Bien-Être, 6.

2^o ordre, **M. COLMAR.**
3^o endosseur. Versé 40 c.
Paris, le 3 janvier 1877.

BONTEN,
Journalier.
Rue du Soleil, 13.

3^o ordre, **M^{me} BACON.**
4^o endosseur. Versé 60 c.
Versailles, le 10 janvier 1877

COLMAR.
Modiste
Rue des Abeilles, 10.

4^o ordre, **Mlle MARION.**
5^o endosseur. Versé 80 c.
Paris, le 20 janvier 1877.

BACON,
Lingère.
Boulevard Longchamp, 66.

5^o ordre Pour acquit,
reçu en argent. Versé 1 fr.
Paris, 20 janvier 1877.

MARION,
Epicière.
Rue des Etudiants, 9.

SOUCHE

N° 2
Série B
 Billet Fr 10
 à renouveler
 à Marseille
 (B-du-R.)
 Délivré à M
 Piébeau, rue
 du Midi,
 n. 2.

OPÉRATION
 avec
 5 BILLETS

A vue, il sera délivré un cinquième endosseur du présent billet de **DIX FRANCS** à ordre, un billet de somme égale, et soumis aux conditions ci-contre valeur convenue.
 Ce billet doit être renouvelé par chaque cinq endossements, jusqu'au quatrième renouvellement dont le cinquième endosseur sera payé en argent.

Le Cassier.
BONNEFOL.
N° 2
Série B
 Ce billet sera renouvelé à Marseille (B-du-R.), par le succursale du Crédit mobile qui en a fait l'émission.
 Dans toutes les autres villes de France, Corse et Algérie, les Officiers payeurs et les Administrateurs des Postes aux lettres devront opérer ce renouvellement sans aucun frais et en 10 jours.

Le Directeur.
RICHARD.
 Ce billet est versé avant que les cinq endossements soient remplis. Ce billet est à cours volontaire. Tout endosseur ou porteur du présent, adhère pour lui et ses ayants droit, aux conditions formulées. La Caisse seule garantit ce billet en capital, et le porteur n'est responsable que de l'identité de son cédant direct.

BILLET
 de
10
FRANCS
 à renouveler
 à Marseille
 (B-du-R.)
FRANCE

LE
CONTRACTEUR
 est puni
 PAR LA LOI

CONDITIONS : Le premier endosseur verse 20 cent. au deuxième endosseur ; ce deuxième verse 40 cent. au troisième ; ce troisième verse 60 cent. au quatrième ; ce quatrième verse 80 cent. au cinquième ; ce cinquième verse 1 fr. à la Caisse, et en reçoit un billet de dix francs pareil à celui-ci, tenu aux mêmes conditions, mais ne devant effectuer que trois renouvellements.

Ce billet doit réunir cinq endos mais son renouvellement est délivré par la Caisse, si la commission de un franc est versée avant que les cinq endossements soient remplis. Ce billet est à cours volontaire. Tout endosseur ou porteur du présent, adhère pour lui et ses ayants droit, aux conditions formulées. La Caisse seule garantit ce billet en capital, et le porteur n'est responsable que de l'identité de son cédant direct.

Le déposant signé ci-contre a sans l'endosser ni rien verser, cédé ce billet au premier endosseur, M. GONEL, rentier.

PLÉBEAU,
Ferblanier,
 Rue du Midi, 2.

SIGNATURE

CAISSE DU CREDIT MOBILE Emission de Marseille

Paris, 2 janvier 1877

ENDOSSEMENTS

1^{er} ordre, **M. JOLIET.**
 2^o endosseur. Versé 20 c.
 Marseille, le 2 janvier 1877.
GONEL,
Rentier.
 Rue Sainte, 99.

2^o ordre, **M. ROBIN.**
 3^o endosseur. Versé 40 c.
 Luçon, le 5 janvier 1877.
JOLIET,
Cordier.
 Rue de Saône, 36.

3^e ordre, **M^{me} SIBOUR.**
 4^e endosseur. Versé 60 c.
 Marseille le 10 janvier 1877
ROBIN,
Tailleur d'habit.
 Rue Puget, 54.

4^e ordre, **M. ARVON.**
 5^o endosseur. Versé 80 c.
 Marseille, le 12 janvier 1877.
SIBOUR,
Modiste.
 Rue Neuve, 15.

5^e Pour règlement du présent,
 reçu un billet à 3 renouvellements
 Versé 1 fr.
 Marseille, 15 janvier 1877.
ARVON,
Fabricant de Savon.
 Rue de l'Obélisque, 76.

SOUCHE

TABLEAU A

Suite de l'opération avec cinq billets

2^{me} EXEMPLE

2^{me} Billet à renouveler des 5.

..... *Ce billet doit être renouvelé par chaque cinq endossesments jusqu'au troisième renouvellement, et son adhérent au cinquième endos recoit le billet suivant devant effectuer que deux renouvellements.*

(L'adhérent signé ci-contre.)

3^{me} billet à renouveler des 5.

..... *Ce billet doit être renouvelé par chaque cinq endossesments jusqu'au deuxième renouvellement, et son adhérent au cinquième endos recoit le billet suivant devant effectuer que un renouvellement.*

(L'adhérent signé ci-contre.)

4^{me} billet à renouveler des 5.

..... *Ce billet doit être renouvelé par chaque cinq endossesments jusqu'au premier renouvellement, et son adhérent au cinquième endos recoit le billet suivant devant être payé en argent.*

(L'adhérent signé ci-contre.)

5^{me} billet NON à renouveler des 5.

..... *A vue il sera payé Fr. 10 en argent au représentant du cinquième endos du présent billet.*

Pour acquit :

Nota.—Ces billets devront être formulés comme ceux que nous avons transcrits *in extenso*, exemples 1 et 2, lesquels sont des modèles pour tous ceux employés par notre système, n'importe qu'il s'agisse d'une opération, sans ou avec renouvellement.

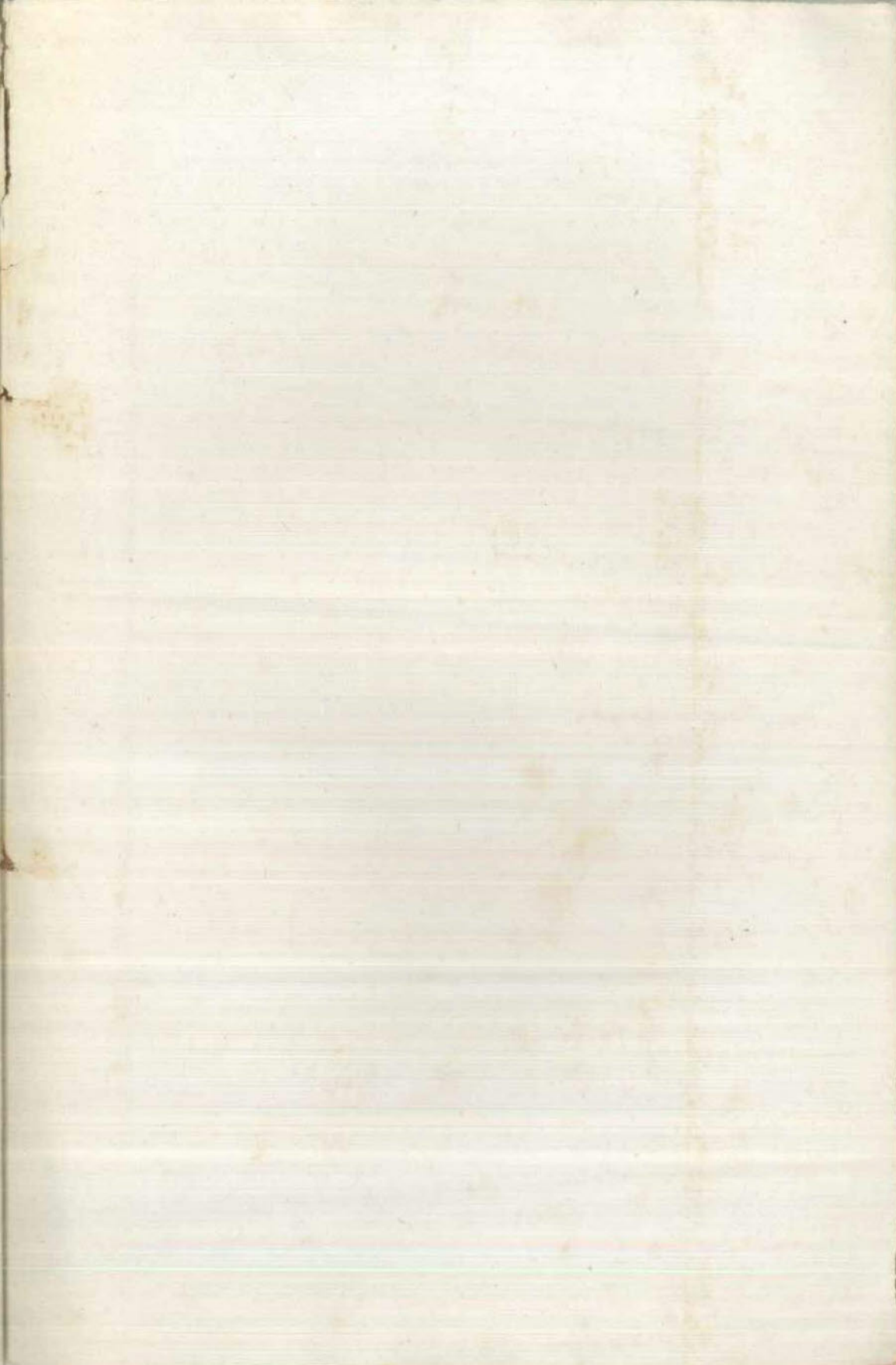
TABLÉAU B

OPÉRATIONS COMPLEXES: Emission d'une ou plusieurs séries de 10 billets identiques

Toutes les combinaisons figurées dans ce tableau s'effectuent avec et sans prime.

Le billet de prime, éventuellement, pourrait être cédé seul.

OPÉRATIONS par série de 10 billets agissant avec	LA CAISSE OPÉRANT SANS PRIME				LE DISPOSEUR OPÉRANT SANS PRIME				LA CAISSE OPÉRANT AVEC PRIME				LE DISPOSEUR OPÉRANT AVEC PRIME																													
	RENOUVELLEMENT		RÉCIT EN ARGENT		BÉNÉFICIE		RÉCIT EN ARGENT		BÉNÉFICIE		RÉCIT EN ARGENT		BÉNÉFICIE																													
Billets à cinq endosseurs	Pour prix des premiers billets ouvrant dix opérations égales.		Fr. 1 du cinquième endosseur de chaque billet des opérations.		En totalité et durant l'opération.		Paie Fr. 10 au cinquième endosseur de chaque dernier billet fermant une des dix opérations.		En argent suivant les opérations.		En pour cent.		Reçoit en billets de Fr. 10 qu'il peut céder sans les endosser ni verser 20 centimes.		En argent par lui compté en moins.		En pour cent.		Les endosseurs bénéficient sur travail ou négoce à exécuter s'élevant à																							
	Fr. C. »		Fr. C. »		Fr. C. »		Fr. C. »		Fr. C. »		Fr. C. »		Fr. C. »		Fr. C. »		Fr. C. »		Fr. C. »																							
10	0 94	»	10	»	104	»	100	»	4	»	4	»	100	»	6	»	6	»	500	»	3 5	»	15	»	36	»	31	»	30	»	21	»	70	»	30	»	15	»	50	»	1800	»
20	1 92	»	20	»	112	»	100	»	12	»	12	»	100	»	8	»	8	»	1000	»	4 4	»	18	»	48	»	66	»	40	»	26	»	67	»	40	»	21	»	2400	»		
30	2 89	»	30	»	119	»	100	»	19	»	19	»	100	»	11	»	11	»	1500	»	4 4	»	40	»	48	»	65	»	60	»	64	»	40	»	22	»	2400	»				
40	3 85	»	40	»	125	»	100	»	25	»	25	»	100	»	15	»	15	»	2000	»	4 4	»	46	»	48	»	64	»	40	»	24	»	60	»	40	»	2400	»				
50	4 80	»	50	»	130	»	100	»	30	»	30	»	100	»	20	»	20	»	2500	»	5 3	»	50	»	50	»	79	»	50	»	29	»	58	»	50	»	31	»	3000	»		
60	5 75	»	60	»	135	»	100	»	35	»	35	»	108	»	25	»	25	»	3000	»	5 3	»	50	»	50	»	77	»	50	»	27	»	55	»	50	»	32	»	3000	»		
70	6 70	»	70	»	140	»	100	»	40	»	40	»	100	»	30	»	30	»	3500	»	5 3	»	20	»	46	»	76	»	50	»	26	»	52	»	50	»	34	»	3000	»		
80	7 65	»	80	»	145	»	100	»	45	»	45	»	100	»	35	»	35	»	4000	»	6 2	»	17	»	40	»	89	»	40	»	29	»	49	»	60	»	42	»	3600	»		
90	8 60	»	90	»	150	»	100	»	50	»	50	»	100	»	40	»	40	»	4500	»	6 2	»	15	»	72	»	87	»	60	»	27	»	45	»	60	»	45	»	3600	»		
100	9 55	»	100	»	155	»	100	»	55	»	55	»	100	»	45	»	45	»	5000	»	6 2	»	12	»	72	»	84	»	60	»	24	»	40	»	60	»	48	»	3600	»		





EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

ET CHEZ L'AUTEUR

4, Rue Barthélemy, 4, Marseille (B.-du-R.)



BIBLIOTECA STORICA



INV. 56128